ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 9446

Texte de la question

M Emmanuel Aubert attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le deroulement des carrieres de personnel de direction de la fonction publique hospitaliere. En effet, depuis un certain temps a ete annonce un projet de decret portant reforme du decret no 80-723 du 1er octobre 1980 relatif a la nomination et a l'avancement du personnel de direction des etablissements mentionnes a l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 relative a la fonction publique hospitaliere. A ce jour le decret no 88-163 du 19 fevrier 1988 a permis l'application de l'article 2 de la loi no 86-33 du 9 janvier 1986, mais aucune disposition pour les dispositions transitoires (4, 5 et 6) de l'article 2 qui sont en attente. Il lui demande quand paraitra le decret prevu.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale informe l'honorable parlementaire qu'il met tout en oeuvre pour que le projet de statut des personnels de direction d'etablissements sociaux publics paraisse dans les meilleurs delais. Ce projet fait actuellement l'objet de discussions interministerielles a l'issue desquelles il entreprendra la consultation de l'ensemble des organisations syndicales.

Données clés

Auteur : M. Aubert Emmanuel
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9446
Rubrique : Hopitaux et cliniques
Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 708